

APPARITION

Manifestation perceptible de personnes (vivantes ou décédées), animaux, entités ou objets dans un lieu donné, alors que leur présence en ce lieu est impossible physiquement. L'apparition diffère de la simple « vision » dans le sens où elle a une certaine reconnaissance sociale et s'insère dans un contexte culturel précis (religieux, folklorique, spirite, ou autre).